



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITE

Dossier suivi par : François Garnotel
Téléphone : 02 47 20 58 38
Mél : f.garnotel@inao.gouv.fr

Objet : Protection des zones d'appellation d'origine
Elaboration d'un PLU – Article L 112.3 du code rural
Commune de Lye, département de l'Indre (36)

Monsieur le Maire
Mairie de Lye
1 route de Saint Aignan
36600 LYE

Tours, le 13 juin 2012

Monsieur le Maire,

Votre commune est située dans l'aire géographique de l'AOC viticoles "Valençay" et dans l'aire géographique des AOC caprines "Sainte-Maure-de-Touraine", "Selles-sur-Cher" et "Valençay".

Conformément à la législation en vigueur, dans le cadre de l'élaboration de votre PLU, nous avons reçu de vos services le 8 juin le dossier de projet arrêté, afin de rendre un avis le concernant.

Ce dossier fait suite à un premier, qui avait reçu de la part de l'Institut un avis défavorable. L'Institut constate que l'essentiel des modifications demandées ont été prises en compte.

L'INAO ne peut donc qu'émettre un **avis favorable** concernant ce nouveau dossier arrêté.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur de l'INAO,
et par délégation,
l'ingénieur terroir et délimitation,

F. GARNOTEL